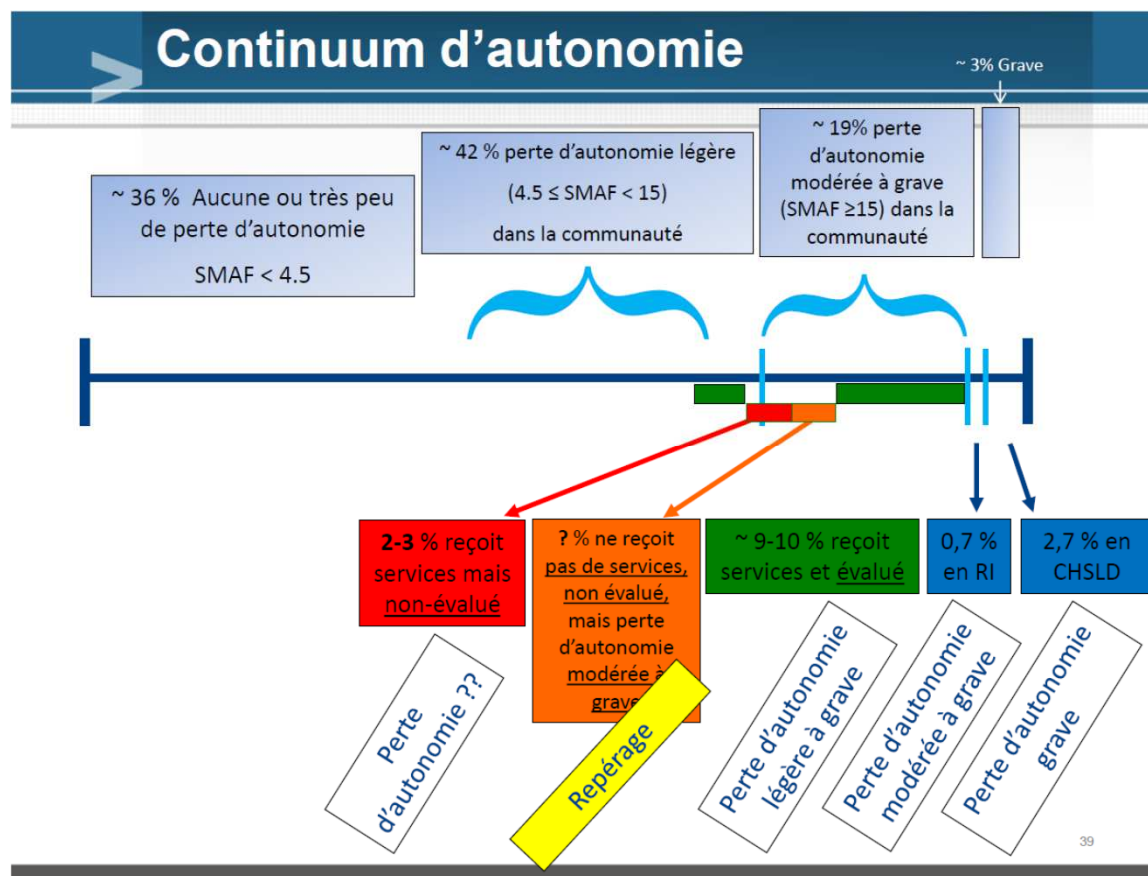




Repérage des personnes âgées en perte d'autonomie modérée à grave

Brigitte Parent, chef du service de l'accès au continuum SAPA
Marc Bessette, directeur adjoint – Services ambulatoires et accès au continuum SAPA

Population cible et continuum d'autonomie



Qui peut référer ?

Des intervenants ou des bénévoles formés qui côtoient les personnes âgées:

- Pharmacies
- Cabinets médicaux
- Organismes communautaires
- Entreprises d'économie sociale
- Centres hospitaliers

Pourquoi repérer ?

- Permettre d'identifier les personnes âgées en perte d'autonomie modérée à grave et nécessitant une évaluation de leurs besoins
- Suite à cette évaluation, leur offrir des services ou les référer à des organismes communautaires en vue de leur maintien à domicile en toute sécurité
- Repérage positif \neq besoin de services à domicile, c'est l'évaluation qui sera déterminante
- Éviter les hospitalisations ou les hébergements précoces
- Faire connaître les services disponibles

Comment repérer ? PRISMA-7

Identification : _____ date : _____

Question	réponse	
1. Avez-vous 85 ans et plus ?	oui	non
2. Sexe masculin ?	oui	non
3. En général, est-ce que des problèmes de santé vous obligent à limiter vos activités ?	oui	non
4. Avez-vous <u>besoin</u> de quelqu'un pour vous aider régulièrement ?	oui	non
5. En général, est-ce que des problèmes de santé vous obligent à rester à la maison ?	oui	non
6. Pouvez-vous compter sur une personne qui vous est proche en cas de besoin ? *	oui	non
7. Utilisez-vous régulièrement une canne ou une marchette ou un fauteuil roulant pour vous déplacer ?	oui	non
Nombre de « oui » et de « non »	__	__

PRISMA-7

Si on obtient 4 OUI et plus, **et avec le consentement de la personne âgée**, il faut transmettre le questionnaire complété au guichet SAPA du CIUSSS

Par courriel: SADR.JMANCE@ssss.gouv.qc.ca

Par fax: 514 521-6468

*Les personnes âgées déjà connues du SAD n'ont pas besoin d'être repérées.

Que se passe-t-il ensuite ?

- Une infirmière du guichet vérifiera si la personne âgée est connue du SAD.
- Si elle n'est pas déjà connue du SAD, elle contactera la personne âgée par téléphone pour évaluer plus précisément ses besoins.
- Suite à cette analyse, il est possible que le guichet demande à ce qu'un professionnel du SAD se déplace à domicile pour compléter une évaluation plus en profondeur.
- Dépendamment des résultats de cette évaluation, des services à domicile pourront être mis en place et/ou des références au réseau communautaire pourront être faites afin de permettre à la personne de demeurer à domicile en toute sécurité.

Merci !